

Seizième rapport du greffier des pétitions, conformément aux dispositions du paragraphe (7) de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire rapport que la pétition suivante, présentée le 8 août, répond aux exigences de l'article 70 du Règlement:

La *Westcoast Transmission Company Limited*, qui désire obtenir une loi modifiant sa loi de constitution en société afin que celle-ci stipule que l'article 153 de la loi de 1934 sur les compagnies ne s'applique pas à ladite société et autorisant certaines autres modifications de ses cadres.—*M. Morton*.

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 4 août 1958.